



Édition hors concours 2020

Dans un contexte où les mesures sanitaires mises en place pour protéger tous les citoyens de la COVID-19 devront être respectées à plus long terme, le Gouvernement du Québec demande l'annulation des festivals et des événements culturels intérieurs et extérieurs prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020. Face à cette situation, le Concours de musique du Canada Canimex se transforme en une édition "hors-concours" (non publique). Le Concert gala prévus à Québec est annulé.

Tous les candidats inscrits à l'édition 2020 sont invités à soumettre un enregistrement vidéo composé d'une ou plusieurs œuvres puisées au répertoire déjà soumis. Le comité d'évaluation est de cinq (5) musiciens-pédagogues représentant les catégories d'instruments du Concours. Chaque membre du comité remettra des commentaires écrits, sans note ni rang, ce qui permettra aux jeunes musiciens d'avoir une rétroaction sur leur travail et de nourrir leur motivation. Ces commentaires seront une formidable source d'encouragement qui les incitera à se dépasser. Nous inviterons les participants qui le souhaiteront à une rencontre virtuelle avec les membres du comité de leur choix, pour échanger sur les commentaires reçus, tel que nous l'encourageons dans le cadre normal des auditions du Concours. Enfin, les membres du comité voteront pour leur coup de cœur dans chacune des quatre grandes catégories d'âges, et ce pour chacune des quatre régions canadiennes (Pacifique, Prairies, Ontario et Québec-Maritimes), pour un total de 16 coups de cœur.

Avec cette édition revisitée du Concours, nous offrons une opportunité pédagogique pour tous les jeunes musiciens du Canada. L'équipe du CMC déploie beaucoup d'énergie afin de préserver sa mission envers la relève, dans ce contexte où chacun doit s'adapter.

Nous remercions de nouveau tous nos bénévoles, nos commanditaires, les parents, les professeurs et tous les candidats de leur si précieuse collaboration en cette situation sans précédent.

Admissibilité :

- Les candidats inscrits au Concours 2020 (aucune nouvelle inscription)

Critères pour le **choix du répertoire** :

- Une (1) ou plusieurs œuvre(s) approuvée(s) de l'édition 2020 du Concours*
- Temps maximum :

Grande catégorie d'âge	Temps maximum
7 à 10 ans	10 minutes
11 à 14 ans	15 minutes
15 à 18 ans	15 minutes
19 à 25 ans (30 ans pour le chant)	20 minutes

**Il est possible de présenter une œuvre entière, un groupe de mouvements ou un seul mouvement du répertoire déjà approuvé pour l'Audition nationale et/ou la Finale nationale. Aucune œuvre qui n'a pas déjà été approuvée ne sera acceptée. Si la sélection des œuvres excède le minutage maximum, elle ne fera pas l'objet d'une évaluation.*

Critères pour **soumettre le répertoire**:

- Un seul enregistrement récent pour l'ensemble du répertoire présenté
- **Les rassemblements étant interdits***, les œuvres avec accompagnement peuvent être présentées sans l'accompagnement ou avec un enregistrement de la partie d'accompagnement ou par mode vidéoconférence
- **Les rassemblements étant interdits***, le mode vidéoconférence devra être utilisé pour la musique de chambre et le piano à quatre mains / duo-piano
- Le répertoire doit être enregistré sans coupure ni montage, tel que lors d'une prestation en direct

**À l'exception des musiciens qui habitent déjà sous le même toit et dont l'adresse identique a déjà été validée lors de l'inscription (preuve d'adresse). À noter que l'accompagnement ne sera pas pris en compte dans l'appréciation de la prestation du candidat.*

Quelques **trucs pour l'enregistrement** de la prestation :

- Filmer la prestation de manière à permettre un bon angle de vision sur la position du corps et des mains
- Utiliser le mode paysage, c'est-à-dire à l'horizontal
- Afin d'obtenir la meilleure qualité vidéo possible, l'appareil doit être fixe et l'éclairage doit être suffisant
- Pour le son, positionner le micro à la bonne distance (ni trop près, ni trop loin)
- Faire un test avant d'enregistrer : joue quelques notes *fff* et *ppp* afin de déterminer le bon emplacement du micro

Slideroom :

- La plateforme est disponible uniquement en anglais
- Les formats vidéo acceptés sont : .m4v, .mov, .mp4, .wmv, .flv, .asf, .mpeg, .mpg, .mkv
- La taille maximale du fichier vidéo est 500 MB*

**Pour un fichier excédant 500 MB ou pour tout problème lors du téléversement, contacter info@cmcnational.com*

Concernant l'**accompagnement** :

- Nous encourageons les participants à contacter leur accompagnateur pour recevoir un enregistrement de la partie d'accompagnement
- Ils pourront préciser les indications pour le tempo et guider le pianiste afin que l'enregistrement réponde à ses besoins

- Ils pourront jouer avec cet accompagnement pour l'enregistrement final
- À noter que tous les frais relatifs à l'accompagnement sont à la charge des candidats; nous les encourageons toutefois à contacter leur section régionale qui pourra possiblement leur offrir un soutien financier
- Une liste de pianistes qui acceptent d'enregistrer la partie d'accompagnement sera accessible sur demande au bureau du Concours à compter du 11 mai. Le Concours ne sera toutefois pas responsable des frais d'accompagnement ni de la disponibilité des ressources

La date limite pour remettre l'enregistrement est le **jeudi 28 mai 2020, à 11h59 (heure de l'est)**.

Les fichiers doivent être remis via Slideroom : cmcnational.slideroom.com

Toutes les questions concernant l'édition hors concours ou le Concours de musique du Canada Canimex doivent être adressées :

- Par courriel : info@cmcnational.com
- Par téléphone : 514-284-5398
- Numéro sans frais : 1-877-879-1959

Toute question non prévue dans le présent envoi, dans le contexte de cette édition "hors concours", sera référée au Conseil d'administration dont les décisions sont finales et sans appel.